



# Clinique Vétérinaire de Tournamy

SCP PETITPREZ – AUTERNAUD Drs Vétérinaires

762 Avenue de Tournamy 06250 MOUGINS

04 93 75 29 29

[www.veterinaire-tournamy-mougins.fr](http://www.veterinaire-tournamy-mougins.fr)

## **CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT**

### 1. DENOMINATION DE L'ÉTABLISSEMENT. DISPOSITIONS GENERALES

La SCP des Docteurs Vétérinaires AUTERNAUD Philippe et PETITPREZ Alain exerce la médecine et la chirurgie des animaux de compagnie au sein de la Clinique Vétérinaire de Tournamy, sise 762 avenue de Tournamy, Centre Commercial de Tournamy 06250 MOUGINS.

La consultation des présentes peut se faire à la Clinique, sur demande dans l'espace de réception ou sur le site Internet de la Clinique à l'adresse [www.veterinaire-tournamy-mougins.fr](http://www.veterinaire-tournamy-mougins.fr)

Les actes effectués au sein de l'établissement de soins sont réalisés conformément aux présentes C.G.F.

L'établissement est une Clinique Vétérinaire, et à ce titre répond aux exigences de l'arrêté du 13 Mars 2015 et à son cahier des charges, notamment en matière d'équipements.

### 2. ESPECES HABITUELLEMENT TRAITÉES

Chiens, chats, NAC (rongeurs, lagomorphes, furets).

Pour les autres espèces, vous serez orienté vers des confrères spécialisés ou pour la faune sauvage, vers des structures adaptées.

### 3. TITULAIRES ET PERSONNEL AFFECTÉS AUX SOINS

Les gérants-associés de la Société Civile Professionnelle sont :

Dr Vétérinaire AUTERNAUD Philippe, diplômé de L'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse et de la Faculté de Médecine de Toulouse. N° Ordre : 13323

Dr Vétérinaire PETITPREZ Alain, diplômé de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Maisons Alfort et de la Faculté de Médecine de Créteil. N° Ordre : 476

Le personnel affecté aux soins sous l'autorité des vétérinaires est composé de 3 Auxiliaires Spécialisées Vétérinaires (ASV) diplômées de niveau V, qui vous sont présentées sur le site Internet de la Clinique.

#### 4. HORAIRES D'OUVERTURE / PERMANENCE ET CONTINUITÉ DE SOINS

La Clinique est ouverte du Lundi au Vendredi de 8H30 à 19H00 sans interruption le midi.

Le Samedi, la clinique est ouverte de 8H30 à 13H.

Les visites à domicile sont possibles sur demande au moins un jour à l'avance.

Les consultations ont lieu uniquement sur rendez-vous. En cas d'urgence pendant les heures d'ouverture, le personnel et les vétérinaires présents feront le nécessaire pour vous recevoir le plus rapidement possible, évaluer le degré d'urgence, prendre en charge l'animal ou vous référer à une structure proche et disponible en cas d'indisponibilité manifeste (chirurgie, domicile, etc...)

Il est possible de déposer des animaux pour des interventions prévues dès 8H00 le jour même. Les visites aux animaux hospitalisés ne sont pas autorisées, pour éviter toute agitation et difficultés dans les soins ultérieurs, sauf accord préalable avec le vétérinaire.

Il n'y a pas de fermeture pour congès annuels, les vétérinaires étant remplacés à cette occasion si besoin.

Pendant les heures et les jours de fermeture, les urgences et la continuité des soins sont assurées par convention avec :

UV Delta

Représenté par le Dr Laurent SAKAROVITCH inscrit au tableau de l' Ordre région PACA N° 9829

386 route de la Baronne

06700 Saint Laurent du Var

qui peut être contacté par simple transfert d' appel en dehors des heures d' ouverture de la clinique.

Cette structure est apte à assurer les urgences d'une part et la continuité des soins d'hospitalisation la nuit et les week-ends et jours fériés après entretien et accord des vétérinaires de chaque établissement, d'autre part.

Il est possible que nous acceptions de garder un animal la nuit ou exceptionnellement un week-end, soit dans le cadre de la préparation d'une intervention, soit sur demande du propriétaire par commodité, soit dans le suivi d'une hospitalisation, et seulement au cas où l'animal ne nécessite pas des soins continus ou une surveillance permanente particulière. Dès lors, la surveillance est assurée par une visite physique la nuit et 2 visites le jour, et une video-surveillance en continu du chenil d'hospitalisation.

## 5. PRESTATIONS ASSUREES PAR L'ETABLISSEMENT

La clinique est apte à prendre en charge les animaux des espèces citées plus haut pour toute demande ou pathologie relatives à :

- . Soins de prévention : vaccins, check-ups médicaux, voyages, identification
- . Médecine générale et spécialisée (dermatologie, endocrinologie, ophtalmologie, etc...)
- . Examens de comportement pour catégorisation des chiens
- . Examens biologiques (biochimie, hormones, hématologie) et microscopiques
- . Imagerie : radiographie numérique, échographie
- . Fibroscopie respiratoire, otoscopie sur appareillage spécifique
- . Anesthésie et monitoring anesthésique
- . oxygéno-thérapie
- . Chirurgie générale et spécialisée, à l'exclusion de la chirurgie du globe oculaire, du système nerveux et de certaines chirurgies orthopédiques
  - . Hospitalisation de jour avec vidéosurveillance
  - . Pharmacie, vente d'aliments physiologiques et diététiques, de produits de prévention et de soins, en conformité avec la législation en vigueur

Cette liste n'est pas exhaustive, mais à contrario toute intervention ne faisant pas l'objet de pratiques courantes à la Clinique sera confiée à des confrères spécialisés avec lesquels nous travaillons régulièrement et plus spécialement dans les domaines suivants : chirurgie du globe oculaire, neurologie, échographie spécialisée, scanner, médecine interne de pointe, chirurgie orthopédique. Nous mettons un point d'honneur à proposer à nos patients toute l'étendue de la médecine vétérinaire moderne avec les progrès les plus récents, et cela en collaboration avec des structures spécialisées (par exemple Azurvet à Saint Laurent du Var, Clinique Olliolis à Ollioules).

## 6. CONDITIONS TARIFAIRES

Les honoraires ainsi que le prix des médicaments et autres produits sont à disposition sur simple demande à l'accueil ou au téléphone. La liste des honoraires des actes les plus courants est affichée à l'accueil de la clinique.

Un devis des soins est établi sur demande et a minima une évaluation des frais est précisée sur tout contrat de soins. Un acompte peut être demandé pour des sommes dépassant 200 euros H.T.

Toute intervention importante fait l'objet d'une information claire du client sur les enjeux et les modalités de la décision à prendre, et un contrat de soins est établi au nom du propriétaire de l'animal ou de son représentant légal. Ce contrat de soins doit être validé dès qu'un animal reste à la Clinique pour une intervention ou une hospitalisation.

Les honoraires sont payables dès la sortie de l'animal de la clinique, sauf accord préalable avec le vétérinaire.

## 7. SECRET PROFESSIONNEL / REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

. Les vétérinaires et les salariés non vétérinaires sont soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire ou conditions prévues par la loi.

. RGPD / Politique de confidentialité :

La Clinique dispose d'un système informatique destiné à faciliter la gestion des dossiers des clients et assurer la facturation des actes, médicaments vétérinaires et autres produits.

Dans le cadre du suivi optimisé du patient, certaines de ces données peuvent être transmises à d'autres vétérinaires ou laboratoires, qui s'engagent à ne les utiliser qu'aux fins concernées.

Lors d'identification d'un animal par radiofréquence, certaines de vos données sont transférées au fichier national d'identification, tel que prévu par les articles D212-63, D212-66 et D212-68 du code Rural et de la pêche maritime.

Les informations qui vous seront demandées font l'objet sauf opposition de votre part d'un enregistrement informatique. Seuls les membres du personnel de la structure ont accès au fichier.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification d'opposition, d'effacement à la portabilité et la limitation du traitement des informations vous concernant en effectuant la demande auprès d'un de nos vétérinaires.

Les données recueillies pourront être utilisées pour alerter les propriétaires d'animaux de compagnie sur la nécessité d'un renouvellement médical, vaccinations régulières notamment.

## 8. LITIGES

8a. Conseil Régional de l'Ordre des vétérinaires

Immeuble Le Baou  
262 avenue Sainte Marguerite

06200 Nice  
04 93 80 70 46  
cro.paca-corse@ordre.veterinaire.fr

8b. Accès au code de déontologie :

Site Internet [www.veterinaire.fr](http://www.veterinaire.fr)

8c. Médiateur de la consommation :

Conformément à l'article L 152-1 du code de la consommation, en cas de litiges de la consommation vous pouvez contacter le médiateur dont nous relevons à l'adresse suivante :

Médiateur de la consommation de la profession vétérinaire  
Conseil national de l'ordre des vétérinaires  
34 Rue Breguet 75011 Paris

Les informations relatives à ce recours sont disponibles sur le site [www.veterinaire.fr](http://www.veterinaire.fr) dans l'onglet fiches pratiques grand public « le médiateur de la consommation »

8d. Responsabilité civile Professionnelle

Assurée par la compagnie Generali France Agence Boscaro Barel Antibes

## 9. OBLIGATIONS DES PROPRIETAIRES

La Clinique, ses vétérinaires et le personnel soignant s'engagent à apporter des soins attentifs et consciencieux aux patients qui leur sont confiés, en accord avec les connaissances scientifiques les plus récentes, le respect des règles déontologiques et toute la bienveillance due à nos compagnons que sont les animaux familiers.

En contrepartie, les propriétaires doivent s'engager à :

- . Amener les animaux en laisse pour les chiens, en cage pour les chats et les NAC
- . Respecter la réglementation sur les chiens catégorisés
- . Respecter les consignes de sécurité dictées par les vétérinaires ou leurs ASV
- . Fournir toute information susceptible d'orienter le diagnostic ou la conduite des soins
- . Accepter les présentes conditions générales de fonctionnement comme indiqué sur les contrats de soins

Edition Avril 2020